

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

1. Partie à l'Accord adressant la notification: <u>TCHÉCOSLOVAQUIE</u>
2. Organisme responsable: Direction fédérale de la normalisation et des mesures
3. Notification au titre de l'article 2.5.2 [X], 2.6.1 [], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national): Pinces
5. Intitulé: Pinces 23 0301 - Pinces. Spécifications techniques (9 pages)
6. Teneur: Ces spécifications techniques relatives à la fabrication et à l'utilisation des pinces définissent les prescriptions techniques, les méthodes d'essai et les prescriptions applicables en matière d'emballage, livraison, transport et entreposage.
7. Objectif et justification: Sécurité
8. Documents pertinents: ISO 5743-88 ISO 5744-88
9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: avril 1990
10. Date limite pour la présentation des observations: Dès que possible
11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse d'un autre organisme: